

l'anniversaire du roi grand-duc pour manifester en son discours des sentiments franchement orangistes auxquels il resta d'ailleurs fidèle sa vie durant, et cela nonobstant les divergences de vue qu'il devait rencontrer auprès des différents souverains hollandais, notamment dans les affaires touchant l'Eglise.

En ce domaine il était aussi intransigeant qu'il deviendra buté, plus tard quand, par ses façons autocratiques, il n'hésitera pas à tremper dans le « coup d'Etat » de 1856.

Au demeurant il poursuivra sa carrière dans la magistrature.

Ses fonctions de juge d'instruction à Saint-Hubert (16. 10. 1830 — 5. 3. 1831), il les résigna de justesse, car il figurait déjà sur la fameuse « liste des individus qui ont accepté des fonctions du Gouvernement provisoire, qui, ainsi que tous ceux qui sont connus pour chefs ou fauteurs de la révolte, doivent être écartés de la ville ». (19)

Quant à son article publié sous le couvert de l'anonymat dans le n° du 11. 12. 1830 du « Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg » et réclamant l'autonomie du quartier allemand, sous le sceptre du roi des Pays-Bas, on ne peut pas dire non plus qu'il lui ait grandement profité. (20)

La situation empira à l'arrivée d'une lettre écrite fin décembre, dans laquelle (à l'encontre de ce qu'admettent Neyen et Mœs) (20bis) Eyschen dit avoir été contraint de prêter le serment de fidélité aux Belges, afin de garder sa place. Sur ces entrefaites fut proclamée l'amnistie du gouverneur général duc Bernard de Saxe-Weimar, et rien ne s'opposait plus à ce qu'Eyschen rentrât au bercail. (21)

Il eut bientôt l'occasion de remercier de leur mansuétude les « pouvoirs établis » en lançant fin 1831, au cours de la tentative de contre-révolution, le fameux « Appel aux Luxembourgeois de la partie allemande », qu'il signa « Un Ami de la Patrie ».

Reprenant les idées exprimées dans l'article susmentionné, Eyschen voulut un peu forcer la main au roi qui ne savait plus comment s'y prendre pour, d'une part, remercier le bon orangiste et, de l'autre, blâmer en même temps celui qui voulait « borner les droits de S. M. à la partie germanique. » (22)

Avocat à Luxembourg (mai 1831 — fin 1832), membre du Bureau de bienfaisance (1831—1837), membre de la commission des comptes (4. 10. 1831—1840), tout cela Eyschen l'était en la capitale isolée du reste du pays. Puis il franchit les étapes suivantes :

Juge de paix suppléant, juge au tribunal de première instance à Luxembourg (1832); président du tribunal d'arrondissement à Diekirch (1840)*; président à Luxembourg (1842); conseiller à la Cour supérieure de justice et à la Cour de cassation (1843).

*) A Diekirch Eyschen exerçait aussi les fonctions de censeur. Elles lui furent rendues assez difficiles à cause des violents articles dirigés par le « Diekircher Wochenblatt » contre l'accession du pays au Zollverein. (23)